

COMMUNE DE CHAMPIGNY-EN-BEAUCE

LOIR-ET-CHER

Grand'Rue 41330 CHAMPIGNY-EN-BEAUCE

Tél : 02 54 20 61 10

mairie.champigny.en.beaute@orange.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 1/2026

Voie communale et communautaire n° 3 « Chemin d'Averdon »

Réduction à une voie de circulation avec alternat

**lors des travaux d'entretien de voirie (réalisation de poutres béton et dérasement)
sur le territoire de la Commune de CHAMPIGNY-EN-BEAUCE**

LE MAIRE DE CHAMPIGNY-EN-BEAUCE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 fixant les règles relatives aux pouvoirs de police de la circulation routière, dévolus au Maire de la commune ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties, relative à la signalisation temporaire ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation, formulée le 20 janvier 2026, par la société BEAUCE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS, 1 rue des Muids 45140 INGRE, pour réaliser des travaux d'entretien de voirie pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Blois, Aggropolys,

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de d'entretien de voirie - réalisation de poutres béton et dérasement) sur la voie communale n° 3 « Chemin d'Averdon », effectués par la société BEAUCE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS, il y a lieu de restreindre la circulation à une voie à l'aide d'un alternat par feux tricolores à cycle fixe ou par signaux manuels K.10, sur cette voie ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

A compter du mardi 27 janvier 2026 et jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus, la circulation sur la voie communale et communautaire n° 3 « Chemin d'Averdon » sur le territoire de la Commune de Champigny-en-Beaute, sera réduite à une voie et régulée avec alternat par feux tricolores à cycle fixe ou par signaux manuels K.10, pour permettre à la société BEAUCE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS de réaliser des travaux d'entretien de voirie : réalisation de poutres béton et dérasement. La circulation sera rétablie à double sens dès la fin des opérations.

ARTICLE 2

La vitesse limite à respecter sera de 30 km/h sur toute la longueur du chantier.

ARTICLE 3

Les dépassements sur l'emprise du chantier seront interdits, quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

ARTICLE 4

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 5

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par les soins de la société BEAUCE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS. Elle sera responsable de tout incident ou accident résultant directement ou indirectement du non-respect des prescriptions, objet du présent arrêté.

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la Commune de Champigny-en-Beauce.

ARTICLE 7

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8

M. le Maire de la Commune de Champigny-en-Beauce, M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de Loir et Cher, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à :

- la société BEAUCE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS, 1 rue des Muids 45140 INGRE,
- Aggropolys, Hôtel d'Agglomération, 1 rue Honoré de Balzac 41000 BLOIS,
- Monsieur le Maire d'Averdon,
- Monsieur le Président du Syndicat scolaire Averdon/Champigny-en-Beauce et Marolles, Mairie d'Averdon,
- Service Départemental d'Incendie et de Secours – 11-13 Avenue Gutenberg - CS 74324 - 41043 Blois Cedex,
- KEOLIS Blois, réseau de bus AZALYS, 3 rue du Commerce 41000 Blois,
- RÉMI 41 (Conseil Régional Centre-Val de Loire), Agence de Blois Gare de Blois-Chambord 70 Boulevard Daniel Dupuis - 41000 Blois.

A Champigny-en-Beauce, le 26 janvier 2026



Christophe REDOUIN